

Communauté
de Communes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHE**

SÉANCE DU 16 JUIN 2025

2025_082

**TARIFS DES ACTIVITÉS DU SERVICE DE LA PETITE ENFANCE
APPLICABLES À COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le seize juin à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher à Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 6 juin 2025.

Nombre de conseillers		AUBRUN Lynda, BAMBAGINI Martine, BARRIERE Jean-Paul, BERGER Odile, BREGEAUD Laurent, BOULLE Jean-Claude, BOUX Michel, BREGEON Pascal, COMBECAU Pascal, DAMAR Vincent, DAVID Daniel, DE LA SALLE Jacques, DELPEUCH Dominique, DESBORDES Marie-Hélène, DRIEUX Sophie, DUFOURD Jacques, ESCLAMADON Jean-Marie, FILLOUX Virginie, FIOUX Alain, GORIN Claudine, GUIBERT Xavier, GUILLOT Olivier, IMBERT Ginette, JACQUIER Christian, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, LAVERGNE Michel, LAVERGNE Viviane, MAITRE Daniel, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MARTIN Francis, MOREAU Pierre-Charles, NAVARRE Michel, NIVARD Fabrice, NOUGIER Serge, PAILLER Alain, PERROT Corinne, PERRIN Jean-François, PEYRONNET Claude, REYNAUD Gilles, ROUET Jean-Louis, SAILLARD Madeleine, SCHIRA Bruno, SINGEOT Anne-Marie.
En exercice	62	
Titulaires Présents	44	
Suppléants Présents	4	
Pouvoirs titulaires	7	
Votants	55	

PRÉSENT Suppléant : DACKOW Jean-Michel, KASIKCI Yveline, PRÉVÔT Alain, ROUSSEAU Michel.

POUVOIRS hors suppléant :

- COURTIOUX Vincent donne pouvoir à MARCOUX-LESTIEUX Patricia
- GUILLON Jean-Claude donne pouvoir à DRIEUX Sophie
- MARTIN Bernard donne pouvoir à GORIN Claudine,
- MAURY Alice donne pouvoir à LAVERGNE Viviane
- OVAN Nicolas donne pouvoir à MARTIN Francis
- PIVETEAU Michel donne pouvoir à PAILLER Alain
- ROCH Jean-Marie donne pouvoir à PEYRONNET Claude

Excusés : BARRET-BONNIN Marie-Catherine, COINDEAU Yvette, GAINAND Jean-Pierre, GENTY Guillaume, LAURENT-DUSSY Claudine, LONDEIX Colette, THEVENOT Pierrette.

Assistaient également à la séance, des délégués suppléants.

Madame FILLOUX Virginie est élue secrétaire de séance.

Madame Sophie DRIEUX, Vice-Présidente en charge de la Petite Enfance, s'exprime en ces termes :

Il est proposé au conseil communautaire de mettre à jour et de réévaluer les tarifs des activités organisées par la Ludothèque Itinérante intercommunale de la CCHLEM.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 novembre 2018 portant statuts de la communauté de communes du Haut Limousin en Marche et notamment au titre des compétences supplémentaires en matière d'enfance jeunesse.

Vu la délibération n°2020-059 du 17 février 2020 fixant le tarif des ateliers Parentalité organisés par la Communauté de communes du Haut-Limousin en Marche ;

Vu la délibération n°2023-084 du 26 juin 2023 relative aux tarifs des activités de la ludothèque itinérante applicable à compter du 4 septembre 2023 ;

Vu le budget de la Communauté de Communes ;

Considérant la nécessité de mettre à jour pour l'exercice des activités de la Ludothèque itinérante des tarifs pour les prestations mises en place avec les familles, les communes membres, les écoles, les assistantes maternelles (à domicile) et les associations qui le souhaitent à compter du 1er septembre 2025,

Considérant l'avis favorable de Commission Petite Enfance en date du 26 mars 2025,

Considérant le tableau des tarifs présentés en séance,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'approuver les tarifs des activités de la Ludothèque tels que présentés en séance et comme suit :

ATELIERS JEUX	ATELIERS GRATUITS DE DECOUVERTE	TARIFS 2024 - 2025	TARIFS 2025 - 2026
Communes de la CCHLEM : Atelier de 3h00	2	50 €	51 €
Associations : Atelier de 3h00	0	100 €	102 €
Etablissements scolaires du territoire : Intervention en demi-journée	0	50 €	51 €
Au domicile des Assistantes maternelles de la CCHLEM ou MAM : intervention de 1h00	0	10 €	10.20 €
Autres structures : Demi-journée	0	Inexistant	102 €

Article 2 : D'acter que les activités suivantes sont gratuites pour les familles et les professionnels de la Petite Enfance :

Les animations collectives dans les RPE et les crèches du territoire

Les accueils des familles au sein des ateliers jeux organisés par la CCHLEM

Les prêts des jeux auprès des publics organisés par le réseau lecture de la CCHLEM dans le respect des conditions de prêt, appliquées au sein des Médiathèques du territoire.

Les ateliers « parentalité » organisés en partenariat financier avec la CAF qui sont également gratuits pour les familles.

Article 3 : D'autoriser l'application de ces tarifs à compter du 1^{er} septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

Le Président,

Signé électroniquement par : Le

Président

Date de signature : 24/06/2025

Qualité : Signature des ACTES par le

Président

Jean-François PERRIN

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois